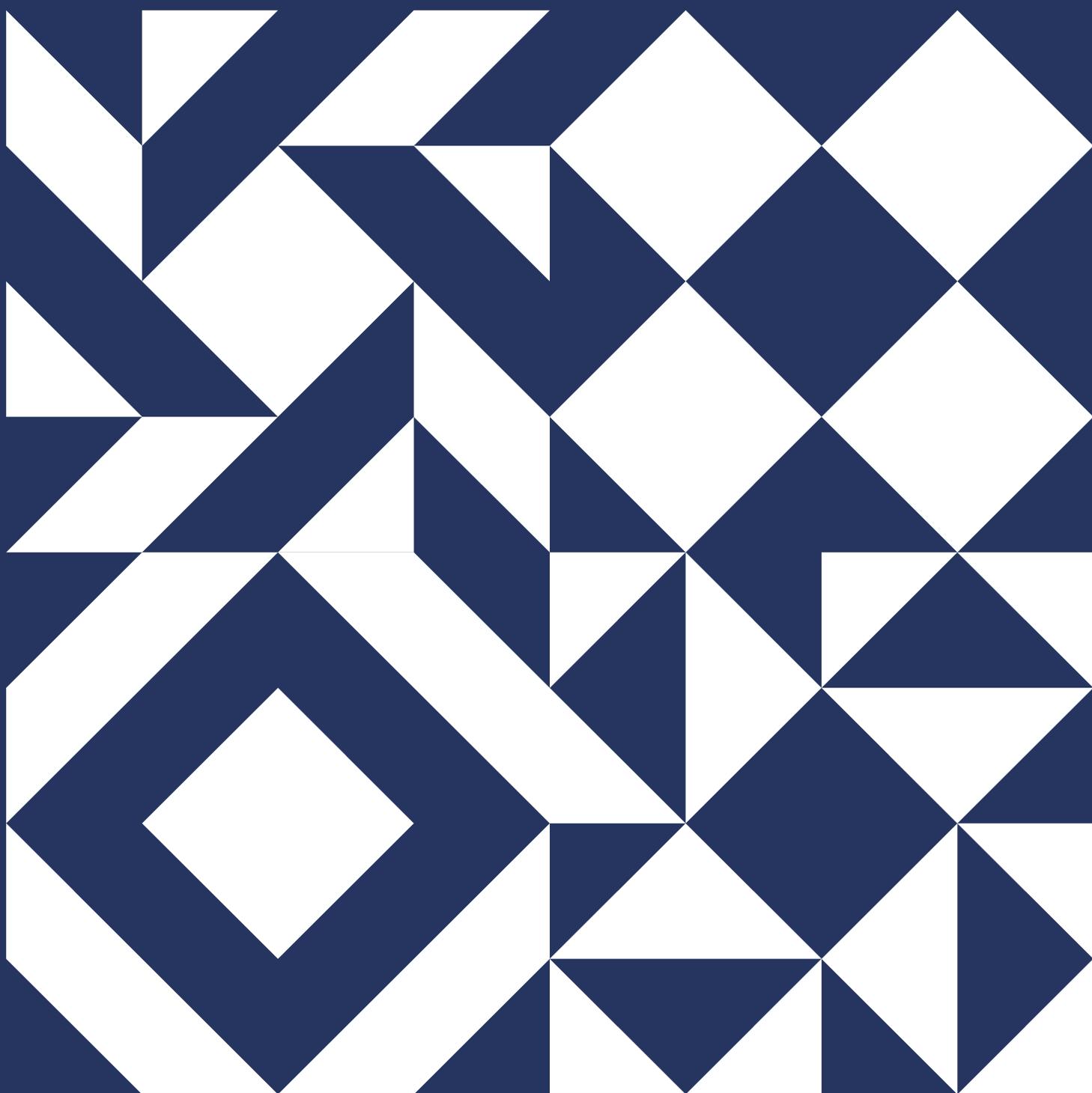


Rapport annuel 2024



Aperçu des prestations de la Fondation Alfaset



production+services

Partenaire 360° pour l'industrie

Nous sommes spécialistes dans 15 domaines d'activité et sommes un « partenaire à 360° » pour nos clients. Nos prestations sont de qualité professionnelle, réalisées avec des outils de production industriels, nous facturons donc au prix du marché et sommes compétitifs.

Ce qui distingue la Fondation Alfaset des autres entreprises est la dimension de l'encadrement socio-professionnel-éducatif qui entoure nos équipes, pour lequel nous disposons d'un soutien financier de l'État. Nous recevons des mandats uniques ou réguliers et travaillons pour le domaine industriel, la grande distribution ou les services dans l'Arc jurassien comme dans le reste de la Suisse.

Notre force réside dans:

- Une équipe d'accompagnement formée
- La flexibilité
- La possibilité de mobiliser de nombreuses ressources rapidement pour des délais courts
- Notre réseau réparti sur 5 sites de production
- Les projets multi-compétences combinant plusieurs de nos activités clés permettant d'utiliser les synergies de nos infrastructures
- Notre certification ISO 9001: 2015
- La réalisation d'opérations manuelles

accompagnement personnalisé

L'accompagnement: raison d'être de la Fondation Alfaset

La Fondation Alfaset offre aux personnes en situation de handicap tout un réseau d'accompagnement quotidien adapté à la perte d'autonomie qu'elles présentent. Le soutien est individualisé, orienté sur le projet personnel et les objectifs de vie des bénéficiaires.

L'accompagnement peut être combiné et organisé au niveau:

- Professionnel
- Hébergement
- Vie quotidienne
- Social
- Psychosocial

Centre neuchâtelois de réhabilitation psychosociale montagnes et littoral

Le Centre neuchâtelois de réhabilitation psychosociale (CNR) offre les conditions adaptées pour sortir d'un isolement social et relationnel suite à une maladie ou une situation vécue comme un échec profond.

La structure propose de recréer des habitudes socialisantes quotidiennes au rythme de chacun, prenant en compte les différentes individualités dans un groupe accompagné.

Les professionnels du CNR sont particulièrement à l'écoute et contribuent à redonner une place dans la société à celles et ceux qui ne trouvent plus la leur.

Centre de jour

Le centre de jour est une structure indépendante gérée par la Fondation Alfaset, offrant une alternative après un séjour au Centre Neuchâtelois de Psychiatrie afin de retrouver ses capacités.

Les personnes en situation de souffrances psychiques ou sociales trouvent dans le centre de jour des activités professionnelles et/ou de loisirs à réaliser en fonction de leurs besoins.

Au centre de jour, les personnes peuvent prendre le temps qui leur est nécessaire pour se stabiliser à court et long terme.

Les Ateliers Partenaires

Les Ateliers Partenaires sont une structure à vocation socialisante au travers d'activités créatrices et occupationnelles, ainsi que de travaux divers. L'exigence de rendement est sensiblement adaptée à la personne.

Les bénéficiaires de cette prestation signent un contrat de travail (contrat social) avec un horaire défini. Ce service s'adresse à des personnes au bénéfice d'une rente AI ou d'un contrat ISP.

Les personnes travaillant aux Ateliers Partenaires bénéficient d'un accompagnement de type socio-professionnel.

Accompagnement social-ambulatoire

Le soutien socioéducatif régulier permet le maintien à domicile des personnes vivant dans leur propre appartement. L'expérience de l'accompagnement ambulatoire a fait ses preuves et s'est montrée bénéfique pour toutes les parties concernées.

Les projets sont individualisés et personnalisés avec pour objectif commun le maintien à domicile et une indépendance maximale. Les demandeurs gardent la maîtrise de leurs choix. Ils sont soutenus et orientés pour gagner en autonomie dans la mesure de leurs capacités.



vivre

Vivre dans une résidence

La Fondation Alfaset gère plusieurs résidences dans le canton de Neuchâtel. Les adultes avec une rente AI ou l'aide sociale y sont accueillis pour un moment ou pour un séjour durable. En fonction du besoin d'accompagnement, il est possible d'habiter dans les résidences, que l'on travaille dans les ateliers Alfaset ou que l'on ait une autre occupation en journée.

Une équipe d'éducateurs est présente sur place, pour accompagner dans l'organisation quotidienne et le suivi de la santé. Dans la résidence, chacun(e) a ses propres besoins et intérêts. Un soutien est proposé dans les projets de vie et objectifs individuels.

Des activités sportives, thérapeutiques ou de loisirs sont organisées dans les différents lieux d'habitation ou à proximité. Chacun est libre d'y participer en fonction de son intérêt.

La mission d'hébergement accompagné proposée par la Fondation Alfaset est suivie et validée par le service cantonal d'accompagnement et d'hébergement de l'adulte (SAHA).

travailler

Pour soi, pour les autres, pour l'industrie

La Fondation Alfaset emploie plus de 800 personnes (dont environ 600 personnes vivant avec un handicap). Nos activités particulièrement variées nécessitent des compétences très diverses. Qu'ont en commun les nombreux profils qui se côtoient à la fondation? Sans aucun doute les valeurs humaines, le respect des rythmes individuels et le travail comme source de réalisation de soi.

Dans nos ateliers, les personnes sont accompagnées par des acteurs sociaux (Maîtres socioprofessionnels) qui prennent le temps d'expliquer le travail et de l'adapter aux compétences de chacun.

Travailler chez Alfaset c'est aussi rencontrer toute une équipe de formateurs et des collègues de travail: nous sommes un employeur important du canton de Neuchâtel.



Sommaire 2024 Rapport annuel

Message du président et du directeur général	9
Actualités	12
Rapport de l'organe de révision	16
Comptes de l'année 2024 par secteur d'activités	19
Bilan au 31.12.2024	20
Compte d'exploitation de l'exercice 2024	22
Annexe aux comptes annuels 2024	24
Tableau des flux de trésorerie 2024	35
Situation du personnel	36
Donateurs Sponsors	37



Message du président et du directeur général



Chers partenaires, Mesdames, Messieurs,

Dans un monde en constante mutation, marqué par des crises géopolitiques, des enjeux climatiques et une économie instable, les défis à relever pour la Fondation Alfaset restent importants. Malgré ce contexte incertain, l'année écoulée a été riche en réalisations.

Nous sommes heureux de vous présenter ce rapport annuel, un témoin de notre engagement envers celles et ceux qui, chaque jour, font face à des défis liés au handicap ou à des difficultés ou vulnérabilités sociales. En mettant en place les opportunités adéquates pour l'épanouissement et l'autonomie, à travers des places de travail et de vie appropriées, nous affirmons chaque jour à nouveau notre mission : accompagner les collaborateurs en emploi adapté et le résident avec une approche pluridisciplinaire et inclusive, en plaçant leurs besoins au centre de nos priorités.

Ce rapport va au-delà d'un simple bilan. Il témoigne de l'implication de nos équipes qui vont du personnel encadrant aux collaborateurs en emploi adapté et aux résidents. Nous avons cherché à créer un environnement propice à l'inclusion, où chacun peut trouver sa place et progresser. Vous y découvrirez les principales actions menées et les résultats obtenus ; ceux-ci reflètent notre engagement collectif pour un avenir plus inclusif et solidaire.

En 2024, la Fondation a poursuivi ses actions en mettant en œuvre des mesures ciblées pour répondre toujours mieux aux besoins et attentes des bénéficiaires, dans une dynamique d'accompagnement toujours plus inclusive. Nous avons ainsi simplifié les processus d'admission et favorisé l'implication des personnes vivant avec un handicap dans diverses fonctions administratives. La Fondation a également assuré l'IPC pour tous ses collaborateurs afin de garantir une équité salariale entre toutes les personnes au bénéfice d'un contrat de travail. Le développement professionnel visant l'inclusion a été soutenu par l'élargissement des formations, la création de nouvelles activités dans les ateliers et l'accompagnement des personnes par une conseillère en insertion professionnelle. Parallèlement, des partenariats culturels et une offre d'activités variées dans le secteur résidentiel, incluant sports, loisirs créatifs et bien-être, ont renforcé l'insertion sociale et leur épanouissement dans toutes les dimensions de leur quotidien.

État et contrat de prestations

Le contrat de prestations actuel (2.1) valable pour 2024-2025 présente des défauts mais a permis – après de difficiles négociations – une certaine stabilisation au niveau financier de notre institution.

Des discussions ont déjà été engagées en vue de la mise en place, dès janvier 2026, d'un nouveau contrat de prestations (2.2). Le projet de contrat 2.2 reçu du département de l'emploi et de la cohésion sociale (DECS) pose problème sur certains aspects, dont plusieurs points sur lesquels l'État n'envisage pas de négocier. Les discussions seront donc à nouveau intenses en 2025.



Le Conseil d'État a par ailleurs annoncé vouloir mandater un expert externe afin d'analyser les prestations d'Alfaset dans un contexte politique où il entend favoriser le maintien à domicile et l'inclusion professionnelle en entreprise (plutôt qu'en atelier adapté). Il s'agira donc de mettre en évidence l'agilité de la Fondation, ainsi que de démontrer que les prestations répondent aux besoins réels des bénéficiaires et que notre Fondation œuvre depuis fort longtemps dans le sens de l'inclusion au 1^{er} marché du travail.

Le règlement d'application de la loi sur l'inclusion pose également un certain nombre de problèmes ; les institutions ont émis des remarques, notamment s'agissant du contrôle des fondations. Le contenu définitif de ce règlement sera connu lorsque le Conseil d'État l'aura validé.

Nous souhaitons que les négociations en cours nous permettent d'obtenir davantage de bilatéralité dans les relations avec l'État et que des limites soient fixées au sujet de l'intervention du service de tutelle de l'État (SAHA). Il est en effet nécessaire que le nouveau contrat de prestations couvre le coût des prestations confiées à Alfaset et qu'il prenne en compte les principes de gouvernance et les réalités spécifiques de notre Fondation.

Les risques liés à l'État ayant potentiellement un impact important à court terme, il est difficile de mener aujourd'hui une réflexion portant sur le long terme.

Conjoncture et résultats financiers

Économiquement, la Fondation a traversé une période exigeante, marquée par un ralentissement dans les secteurs clés de l'horlogerie et de l'industrie des machines, une hausse des coûts énergétiques et des taux d'intérêt. Malgré ces défis, elle a pu développer des partenariats pour ses ateliers et a continué à honorer son engagement fondamental : offrir aux bénéficiaires un travail adapté à leurs capacités au sein de nos différents types d'atelier et permettre un cadre de vie pour ceux qui ont besoin d'être accompagnés en dehors du travail.

Pour faire face aux difficultés conjoncturelles et à l'augmentation des coûts, les responsables de secteurs et leurs collaborateurs ont fourni un effort important dans la recherche de nouveaux partenariats et de travaux pour nos ateliers. Ces actions cumulées ont permis de limiter le déficit à KCHF 70 pour 2024 (contre un excédent de recettes de KCHF 222 l'année précédente) ; ce résultat peut être qualifié de satisfaisant compte tenu des circonstances. Selon les comptes annuels établis conformément à la norme SWISS GAAP RPC, les fonds propres de la Fondation sont, quant à eux, passés de KCHF 11'685 à KCHF 11'731 au 31 décembre 2024.

Le **Comité de direction (CODIR)** remplit désormais entièrement le rôle qui est le sien, ceci tant au niveau opérationnel que stratégique. Les responsables des ateliers se retrouvent quant à eux régulièrement au sein d'un **Comité de coordination des ateliers (COAT)**. Ce cercle de travail d'échanges formels vise à garantir une coordination optimale des activités des ateliers, une gestion globale des clients et une transition fluide des bénéficiaires d'une structure à l'autre au sein de l'institution.

Le **Service Marketing & Communication** a continué à développer la visibilité, l'image et le positionnement de la fondation, notamment par le biais des réseaux sociaux.

Dans la continuité de cette stratégie, des vidéos ont été réalisées afin d'améliorer la notoriété de la Fondation. Ces dernières mettent en avant les témoignages du personnel d'encadrement, de collaborateurs en emploi adapté ainsi que de partenaires industriels. Les objectifs de ces vidéos sont, d'une part de mettre en avant l'impact de nos prestations auprès des bénéficiaires, et d'autre part de trouver de nouveaux clients.

Un projet de refonte de l'identité visuelle et du site internet dédié aux produits orthopédiques (Rehab'Impulse) a démarré dans le courant de l'année.

Système qualité et gestion des Risques

Le nouvel outil Quentic que nous avons mis en place intègre désormais non seulement le système de manage-

ment de la qualité (SMQ), mais également la maintenance des équipements et la gestion de la sécurité. Des efforts particuliers ont été portés sur l'élaboration d'un inventaire des activités, la définition des processus, ainsi que sur l'analyse des risques.

En matière de formation, nous avons sensibilisé nos collaborateurs à la cybercriminalité par le biais de campagnes de prévention dans le domaine de la sécurité informatique.

Initiatives pour un environnement de travail plus inclusif et transparent

Depuis plusieurs années, la Fondation œuvre activement pour instaurer un environnement de travail plus inclusif et transparent. Au cours de l'année écoulée, des ateliers interactifs et une enquête de satisfaction ont été organisés, permettant aux collaborateurs de partager leurs expériences et préoccupations. Ces démarches ont permis de recueillir des retours détaillés sur l'expérience des équipes, afin de mieux cerner les leviers d'amélioration de l'environnement de travail et d'aligner les pratiques managériales avec les attentes des collaborateurs, notamment en matière de communication interne.

Un groupe de travail a été constitué pour développer une commission inclusive AGI (AlfaGroupeInclusif). Ce projet est en développement et implique des membres de nos diverses entités. De plus, un projet visant à réinstaurer une commission du personnel a été lancé, renforçant la dimension participative et inclusive de la Fondation.

Secteur résidentiel : une offre en mouvement

Avec un taux d'occupation élevé et des besoins en augmentation, le secteur résidentiel s'adapte aux situations toujours plus complexes, nécessitant une évaluation et une orientation différenciées. L'offre se diversifie entre foyers, appartements et près de 40 suivis en accompagnement social ambulatoire (ASA) dans le canton.

Un concept pour deux cafétérias, côté convivialité, La Cafèt', notre nouvelle cafétéria de Neuchâtel-Serrières, connaît un grand succès

Son inauguration a eu lieu le 19 septembre après une rénovation conséquente. La Cafèt' est ouverte au public, elle favorise la mixité sociale et est particulièrement appréciée des bénéficiaires, qui y trouvent un espace accueillant et stimulant.

Un nouvel élan pour le CNR et les Ateliers Partenaires du Littoral

Dans une dynamique d'améliorations continues de l'accompagnement et des prestations proposées, l'année écoulée a également été marquée d'une étape clé avec le regroupement des ateliers du Centre Neuchâtelois de Réhabilitation (CNR) et des Ateliers Partenaires du Littoral sous un même toit à Monruz, Neuchâtel. Ce choix stratégique renforce nos synergies, optimise nos ressources et permet d'offrir un cadre encore plus personnalisé aux collaborateurs en emploi adapté tout en optimisant les ressources.

L'année est également marquée par l'annonce du départ à la retraite du directeur général

Après 9 années à la tête de la Fondation, Monsieur René Barbezat a décidé de prendre une retraite anticipée. Il quittera ses fonctions le 30 juin 2025. Pour lui succéder, le Conseil de Fondation a nommé Monsieur David Grandjean qui prendra ses fonctions le 22 avril 2025. Ce dernier travaillera en collaboration avec M. Barbezat jusqu'à son départ pour assurer une bonne transition. La Fondation marquera sa vive reconnaissance envers M. Barbezat lors de manifestations inclusives en juin 2025.

Pour conclure, la Fondation dispose aujourd'hui d'une organisation et d'outils de travail modernes adaptés à sa mission. Si elle entend pérenniser ses activités, elle devra toutefois poursuivre ses efforts en matière d'efficacité en vue de délivrer des prestations de qualité répondant aux besoins des différentes parties intéressées.

L'année 2024 a été marquée par une consolidation des projets en cours et une collaboration renforcée au sein de la direction de la Fondation. Fidèles à nos engagements, nous avons poursuivi notre engagement envers celles et ceux qui font la richesse de notre institution : nos collaborateurs, collaboratrices et résidents, dont la force, la résilience et le dévouement nous inspirent au quotidien.

Avant de terminer, nous adressons nos plus sincères remerciements à toutes nos équipes, notre personnel, nos partenaires et aux membres du Conseil de Fondation. Par votre engagement sans faille, vous donnez vie à notre mission et lui insufflez tout son sens. Grâce à vous, elle continue de se déployer avec succès.

Didier Berberat | Président du Conseil de fondation

René Barbezat | Directeur général

Actualités

Accompagnement socio-professionnel

En 2024, le secteur de l'**accompagnement socio-professionnel** a maintenu une activité soutenue avec une charge de travail stable. Malgré le ralentissement du secteur horloger, nous avons réussi à garantir un volume de travail suffisant pour les collaborateurs en emploi adapté, leur permettant ainsi de développer et de renforcer leurs compétences dans des conditions réelles.

Dans une démarche de diversification des opportunités d'insertion professionnelle, un nouveau concept de poste intégré a été mis en place en collaboration avec Felco. Ce dispositif offre aux collaborateurs l'occasion d'acquérir une expérience professionnelle en dehors des ateliers d'Alfaset, directement au sein d'une entreprise partenaire. En les immergeant dans un environnement de travail ordinaire, cette initiative favorise leur autonomie et facilite leur transition vers le premier marché de l'emploi.

Par ailleurs, la Fondation a signé une convention de collaboration avec l'entreprise Von Bergen, renforçant ses liens avec les acteurs économiques locaux. Ce partenariat ouvre la voie à de nouvelles opportunités professionnelles adaptées aux besoins des collaborateurs.

Grâce à ces évolutions, l'accompagnement socio-professionnel continue de relever les défis du marché de l'emploi tout en proposant des solutions personnalisées pour favoriser l'insertion et la progression professionnelle des collaborateurs en emploi adapté.



Accompagnement psychosocial

En 2024, le secteur de l'accompagnement psychosocial a connu plusieurs évolutions majeures visant à renforcer l'intégration et le bien-être des bénéficiaires.

D'une part, les ateliers CNR-L (Centre Neuchâtelois de Réhabilitation Littoral) ont intégré les mêmes locaux que les Ateliers Partenaires à Neuchâtel., facilitant ainsi une meilleure synergie entre les équipes et les bénéficiaires déjà sur place. Malgré ce déménagement, il est important de préciser que ce secteur a atteint son objectif d'admission.

D'autre part, la procédure d'admission pour le secteur psychosocial a été harmonisée afin de simplifier et d'uniformiser les démarches. De plus, l'intégration du concept pédagogique dans la pratique quotidienne a permis d'améliorer l'accompagnement et de donner davantage de sens aux projets de réhabilitation des bénéficiaires.

Du côté des Ateliers Partenaires Littoral, un réaménagement du secteur a été réalisé afin d'optimiser les espaces de travail et d'accueil. La collaboration avec l'Université de Neuchâtel a permis aux Ateliers Partenaires de mettre en place un nouveau contrat avantageux, tant sur le plan financier que pour le développement de la créativité et des compétences des bénéficiaires.

De manière générale, le développement de créations dans le secteur psychosocial enrichit davantage notre offre et renforce notre autonomie dans la proposition de nos propres produits. Cette démarche valorise le savoir-faire des bénéficiaires et leur permet de développer des compétences transférables, favorisant une éventuelle intégration de ces derniers sur le marché du travail.

Le secteur a également mis l'accent sur l'inclusion culturelle à travers la participation à divers événements, tels que la Fête des Vendanges, le BeRock Festival, le NIFF et le Mood Festival. Ces initiatives offrent aux bénéficiaires l'opportunité de s'ouvrir à de nouvelles expériences et de s'impliquer activement dans la vie culturelle régionale, renforçant ainsi la visibilité de la Fondation Alfaset auprès du grand public.

Enfin, le secteur psychosocial a joué un rôle central dans l'intégration des bénéficiaires au sein des autres secteurs de la Fondation, notamment les ateliers techniques et les ateliers intégrés. Cette démarche répond positivement aux besoins en main-d'œuvre dans ces secteurs, met en évidence les compétences des bénéficiaires et symbolise la confiance retrouvée en leur potentiel.

Accompagnement résidentiel

L'année 2024 a été marquée par des évolutions majeures dans le secteur de l'accompagnement résidentiel, tant au niveau des concepts mis en place que de l'adaptation aux nouveaux besoins des bénéficiaires.

À La Chaux-de-Fonds, les nouveaux concepts au sein des groupes résidentiels Symphonie & Harmonie ont été déployés et sont désormais en fonction.

Cette évolution est voulue pour un cadre de vie structurant et bienveillant, favorisant l'autonomie et l'épanouissement des résidents. En parallèle, le pôle santé continue sa réorganisation pour évoluer vers un concept qui permet une prise en charge mieux adaptée aux besoins spécifiques des bénéficiaires. Cette réorganisation a pour but de renforcer l'accompagnement global en intégrant une dimension plus individualisée et en optimisant la coordination des suivis médicaux, dans une dynamique de pluridisciplinarité.

Durant l'année écoulée, il faut relever que plusieurs changements de collaborateurs au sein du secteur résidentiel de La Chaux-de-Fonds ont eu lieu en lien avec des départs à la retraite.

Fait important, le secteur a connu une hausse significative des admissions, reflet d'une demande croissante pour les prestations offertes. Cette augmentation s'est accompagnée d'une diversification des profils des bénéficiaires, nécessitant une adaptation continue des méthodes d'accompagnement. Face à cette évolution, les équipes développent des approches plus flexibles et personnalisées, afin de répondre au mieux aux besoins variés des nouveaux résidents.

Un autre changement important a concerné les espaces de vie : depuis 2024, les chambres du résidentiel de La Chaux-de-Fonds sont désormais "non-fumeur". Cette décision a été prise dans une volonté de renforcer la sécurité, d'améliorer la qualité de vie des résidents en garantissant un environnement plus sain.

Par ailleurs, une tendance notable a été observée au sein des foyers de la Fondation. Le profil des personnes demandeuses se complexifie. Les problématiques sociales et les troubles psychiques sont de plus en plus complexes. Les concepts existants doivent évoluer afin de proposer des solutions plus adaptées aux réalités du terrain et aux défis émergents. Ce travail de réflexion reste une priorité pour renforcer un accompagnement résidentiel au plus proche de la réalité et des besoins des bénéficiaires.



La Cafet' de Serrières: un nouvel espace convivial au service de nos collaborateurs

Le 19 septembre 2024, la nouvelle Cafet' de Serrières a été officiellement inaugurée en présence de représentants de la Ville et du Canton. Entièrement rénovée, cette cafétéria d'entreprise offre plus de 100 places assises dans un cadre chaleureux, évoque le passé industriel du quartier. Les murs sont ornés d'affiches Suchard et de photographies historiques des anciennes usines de fabrication de chocolat, rendant hommage à l'histoire locale.

Principalement destinée aux collaborateurs de la Fondation Alfaset, La Cafet' fonctionne comme un atelier adapté, employant plusieurs bénéficiaires dans diverses fonctions liées à l'accueil et au service. Chaque jour, deux menus sont préparés par Eldora, avec une production adaptée aux besoins de la Fondation. En moyenne, 120 repas y sont servis quotidiennement en deux services, garantissant un cadre de restauration convivial pour les équipes.

Depuis juin 2024, la cafétéria accueille ponctuellement des visiteurs extérieurs, dans le respect de son statut d'espace de restauration d'entreprise. Située à proximité du nouveau pôle de l'administration cantonale, elle constitue une solution pratique pour les collaborateurs de l'État à la recherche d'un repas chaud à midi.

L'ouverture de cet espace reflète notre engagement en faveur du bien-être de nos collaborateurs et de l'inclusion professionnelle. En tant qu'atelier adapté, La Cafet' permet à plusieurs bénéficiaires de développer leurs compétences et de s'épanouir dans un cadre de travail valorisant. Sans vocation commerciale, cette cafétéria reste avant tout un lieu de pause et d'échange pour les employés de la Fondation.



Mise en place d'une Gestion Électronique des Documents (GED)

En 2024, la Fondation a initié un projet ambitieux de mise en place d'une Gestion Électronique des Documents (GED). Ce projet, qui s'étendra sur plusieurs années, vise à moderniser la gestion documentaire en réduisant au maximum l'usage du papier et en rendant les documents accessibles plus rapidement et efficacement.

Le projet a été initié au travers de l'organisation d'ateliers pilotes dont le but était de cadrer, selon les spécificités métier, tout en maintenant une uniformité, la typologie documentaire et les rôles, qui constituent les piliers d'une digitalisation des documents. Cette transition s'inscrit pleinement dans la démarche de développement durable lancée par la fondation et dans une optique d'amélioration continue de ses pratiques administratives.

Produits orthopédiques

En 2024, le secteur des produits orthopédiques a connu une évolution significative avec plusieurs développements majeurs. Tout d'abord, un contrat de distribution a été signé avec l'OADCPH, un organisme africain basé au Togo, afin d'élargir les ventes au-delà du cadre du CICR et de renforcer la présence internationale des produits orthopédiques de la Fondation. Par ailleurs, une réorganisation du secteur a été engagée à la suite du départ de la responsable. Ainsi, la direction a procédé à une restructuration, confiant la responsabilité globale du secteur au directeur général, tandis que M. Paul Barbezat a été nommé responsable Supply Chain et administratif, et M. Richard Saunier a pris en charge les produits et ateliers.

L'innovation a également été au cœur des évolutions, avec la finalisation du nouveau pied K3, incluant son industrialisation, sa commercialisation et son intégration logistique. Enfin, afin d'améliorer la flexibilité et la capacité de production, de nouveaux sous-traitants ont été intégrés, optimisant ainsi le processus de fabrication.



Finalisation de l'adaptation à la nouvelle identité visuelle

La transition vers la nouvelle identité visuelle de la Fondation est désormais achevée. L'ancien logo, affiché sur la façade du bâtiment situé à la rue des Terreaux 48 à La Chaux-de-Fonds, ainsi que la bache au-dessus de l'entrée principale, ont été remplacés par les nouveaux visuels. Cette dernière étape marque l'aboutissement du processus de modernisation de notre image.

Nouveau membre du Conseil de Fondation

Le 24 juin 2024, M. Raphaël Sandoz a rejoint le Conseil de Fondation en tant que nouveau membre. Son arrivée renforce la représentation du secteur industriel au sein du Conseil, grâce à son expertise et son expérience en tant que collaborateur de Philip Morris.



Jeux

La Fondation Alfaset a lancé son nouveau jeu, le Stairz, lors de l'évènement « Spiel » à Essen, qui s'est tenu du 3 au 6 octobre. Cet évènement, le plus grand salon dédié aux jeux au monde, a accueilli en 2024 pas moins de 204'000 visiteurs venus de 80 pays, ainsi que 923 exposants. La journée du 2 octobre, réservée à la presse et aux nouveautés, a été l'occasion de présenter notre jeu en avant-première.

Se distinguant des autres jeux majoritairement composés de carton et de plastique, notre produit en bois a particulièrement séduit les médias. Cette originalité nous a valu un article dans la presse spécialisée, plusieurs publications en ligne, ainsi qu'une interview de Wolfgang Vogel, le créateur du jeu, qui nous a accompagnés sur le stand pendant trois jours.

Durant les quatre jours du salon, deux exemplaires du jeu étaient disponibles pour les joueurs, dont les retours ont été extrêmement positifs. Le tout premier exemplaire vendu a été acquis par un créateur de jeux japonais, qui a eu un énorme coup de cœur pour notre produit. La possibilité de vendre directement sur place a également rencontré un grand succès, au point qu'une rupture de stock est survenue dès le samedi après-midi. L'opportunité d'échanger avec un public de passionnés venus du monde entier a été une expérience inoubliable.



Admission, Réinsertion et Perfectionnement

En 2024, le secteur admission, réinsertion et perfectionnement a poursuivi le développement de ses collaborations avec les différentes instances sociales et d'insertion professionnelle, consolidant ainsi son rôle clé dans l'accompagnement des bénéficiaires.

Les relations avec les Guichets Sociaux Régionaux (GSR) du canton, en particulier sur le littoral, restent privilégiées et favorables, facilitant ainsi le processus d'orientation et d'accompagnement des bénéficiaires. De même, les collaborations avec les instances de placement telles que l'Office de l'Assurance-Invalidité (OAI) et l'Office des Prestations d'Accompagnement (OPA) se sont maintenues à un niveau élevé, garantissant une prise en charge efficace et adaptée aux besoins des personnes en réinsertion.

Dans le cadre du perfectionnement et du développement des compétences, la Fondation a poursuivi sa collaboration avec Mme Florence Amez-Droz, qui a repris le mandat de Conseillère en Insertion Professionnelle (CIP) pour l'institution. Son expertise permet d'assurer un suivi individualisé et pertinent, en lien avec les réalités du marché de l'emploi et les besoins spécifiques des bénéficiaires.

Les échanges réguliers avec les offices AI, l'OPA et les GSR témoignent d'une reconnaissance du travail accompli en matière d'accompagnement et de suivi. La revue annuelle réalisée avec les responsables de l'AI a confirmé la qualité et la pertinence des actions mises en place. De plus, la séance avec l'OPA a permis d'ajuster les stratégies et de renforcer la coordination entre les acteurs impliqués.

L'année 2024 a ainsi confirmé la solidité des collaborations établies et la pertinence des actions menées, permettant de garantir un accompagnement optimal pour les bénéficiaires en quête d'insertion ou de perfectionnement professionnel.

Rapport de l'organe de révision



leitenberg+associés

Rapport de l'organe de révision au Conseil de fondation d'alfaset, La Chaux-de-Fonds

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels d'alfaset, comprenant le bilan au 31 décembre 2024, le compte d'exploitation, l'annexe y compris le tableau de variation des fonds propres et un résumé des principales méthodes comptables et enfin, le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date.

Selon notre appréciation, les comptes annuels donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière d'alfaset au 31 décembre 2024 ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants d'alfaset, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités du Conseil de fondation relatives aux comptes annuels

Le Conseil de fondation est responsable de l'établissement des comptes annuels lesquels donnent une image fidèle conformément aux Swiss GAAP RPC et aux dispositions légales. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le Conseil de fondation est responsable d'évaluer la capacité d'alfaset à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité d'alfaset à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le Conseil de fondation a l'intention de liquider alfaset ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Fiduciaire Leitenberg & Associés SA

Olivier Ecabert
Agent fiduciaire avec brevet fédéral
Expert-réviseur agréé

Joane Meyrat
Expert-comptable diplômée
Expert-réviseur agréée

Jacques Rais
Expert-comptable diplômé
Expert-réviseur agréé

Alexandra Bioche
Expert-comptable diplômée, LL.M. Tax
Expert-réviseur agréée

Membre d'EXPERTSuisse
ASR n° 500958
Membre FIDUCIAIRE | SUISSE
CHE 102.251.683 TVA
www.leitenberg.net

Av. Léopold-Robert 75
2301 La Chaux-de-Fonds
+41 32 910 93 33
Vy-d'Etra 33a
2000 Neuchâtel
+41 32 725 32 27



2

leitenberg+associés

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des comptes annuels est disponible sur le site Internet d'EXPERTSuisse : <http://expertsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-de-revision>. Cette description fait partie intégrante de notre rapport.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'article 728a, alinéa 1, chiffre 3 CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil de fondation.

Nous vous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

La Chaux-de-Fonds, le 12 mai 2025

Fiduciaire Leitenberg & Associés SA

Alexandra Bioche
Expert-réviseur agréée
Responsable du mandat

Jacques Rais
Expert-réviseur agréé

Annexes : comptes annuels (bilan, compte d'exploitation, annexe et tableau des flux de trésorerie)



Comptes de l'année 2024 par secteur d'activités

Comptes de l'année 2024 par secteur d'activités

	Alfaset Ateliers	Alfaset Résidentiel	CNR	Ateliers Partenaires	Produits orthopédiques	Total Activité Fondation
Produits d'exploitation	19'276	7'351	1'053	2'465	3'421	33'565
	KCHF	KCHF	KCHF	KCHF	KCHF	KCHF
Ventes tiers	4'914	2	9	144	2'360	7'430
Facturations intra-canton	109	3'204	0	12	1	3'325
Facturations extra-canton	523	1'326	6	67	63	1'985
Facturation AI	331	71	23	84		509
Autres	3'433	74	45	57	0	3'610
Produits exceptionnels	36	12		0	0	48
Subvention	9'696	2'662	969	2'101		15'428
Ventes internes	233	0	0	0	997	1'231
Charges de personnel	-13'140	-4'151	-706	-1'396	-770	-20'164
Salaires	-10'746	-3'327	-536	-1'137	-625	-16'371
Charges sociales	-2'278	-786	-131	-244	-136	-3'575
Autres charges	-116	-38	-40	-15	-10	-218
Autres charges d'exploitation	-6'896	-2'801	-270	-973	-2'533	-13'471
Achats	-1'852	-515	-8	-81	-464	-2'921
Achats internes	-205				-1'025	-1'231
Amortissements	-939	0	-8	-4	-77	-1'029
Loyers payés	-1'658	-719	-76	-294	-88	-2'835
Entretien et réparation	-535	-70	-7	-9	-58	-679
Bureau et administration	-646	-985	-145	-514	-254	-2'544
Ménage	-69	-287	-1	-4	-2	-362
Énergie et eau	-529	-85	-9	-14	-45	-682
Intérêts	-271	-54	-10	-16		-350
Autres	-190	-83	-4	-6	-50	-332
Charges exceptionnelles	-1	-4		-31	-471	-507
Résultat comptable exploitation	-759	399	77	96	118	-69

Bilan au 31 décembre 2024



		31.12.2024	31.12.2023
		CHF	CHF
Actif			
Actif circulant			
Liquidités	2.2	1'152'959,56	1'208'069,46
Créances résultant de la vente de biens et de prestations de services	2.3	1'528'856,98	1'211'009,80
• Industriels		889'747,90	690'301,40
• Pensionnaires		744'510,55	690'296,40
• Ducroire		-105'401,47	-169'588,00
Autres créances à court terme		95'279,08	134'001,01
• Envers des tiers		65'390,75	94'026,69
• Envers une fondation proche		29'888,33	39'974,32
Stocks matières premières, produits finis et semi-finis	2.4/3.1	1'176'168,71	1'187'179,06
Actifs de régularisation		900'308,63	974'742,46
Couverture du déficit	3.2	237'434,05	284'410,05
• Solde déficit exercice en cours		-	268'511,55
• Soldes déficits exercices antérieurs		237'434,05	15'898,50
Total de l'actif circulant		5'091'007,01	4'999'411,84
Actif immobilisé			
Immobilisations corporelles	2.5/5.1	24'292'589,67	24'392'596,89
• Immeubles	4.1	20'985'150,56	20'708'852,60
• Mobilier, équipements, installations		2'104'451,23	1'873'344,42
• Équipements de l'atelier « produits orthopédiques »		285'973,01	347'675,01
• Véhicules		165'557,00	160'500,00
• Informatique		172'930,14	82'273,99
• Immobilisations en cours	2.6	551'267,63	1'098'023,67
• Acomptes sur immobilisations		27'260,10	121'927,20
Immobilisations incorporelles	2.5/5.2	1'139'313,63	1'125'656,39
• Marques et logos		18'394,00	-
• Logiciels		1'024'626,02	1'083'758,41
• Immobilisations en cours	2.6	96'293,61	41'897,98
Immobilisations financières	2.7	834'294,95	878'447,05
• Créance, mesures compensatoires	3.3	658'085,00	705'095,00
• Dépôts de garantie		176'209,95	173'352,05
Total de l'actif immobilisé		26'266'198,25	26'396'700,33
Total de l'actif		31'357'205,26	31'396'112,17

		31.12.2024	31.12.2023
		CHF	CHF
Passif			
Capitaux étrangers à court terme	2.9		
Dettes résultant de l'achat de biens et de prestations de services		540'646,93	1'415'018,85
• Envers des tiers		540'646,93	1'415'018,85
Dettes à court terme portant intérêt		8'626'700,00	7'426'700,00
• Avance à terme fixe		8'200'000,00	7'000'000,00
• Prêts hypothécaires	4.1	265'000,00	265'000,00
• Envers CPCN	3.4	161'700,00	161'700,00
Autres dettes à court terme		952'306,63	1'305'944,51
• Dette envers un tiers		940'170,63	1'275'944,51
• Dette envers l'État de Neuchâtel	3.5	12'136,00	30'000,00
Passifs de régularisation		629'084,85	395'980,26
Provisions à court terme	2.11/5.3	589'222,04	541'947,02
• Provision pour non-conformité		11'068,24	11'880,12
• Provision vacances et heures supplémentaires		536'438,38	507'756,00
• Provision litige		41'715,42	22'310,90
Total des capitaux étrangers à court terme		11'337'960,45	11'085'590,64
Capitaux étrangers à long terme	2.9		
Dettes à long terme portant intérêt	4.6	6'023'766,90	6'450'466,90
• Prêts hypothécaires	4.1	3'921'843,90	4'186'843,90
• Envers CPCN	3.4	2'101'923,00	2'263'623,00
Autres dettes à long terme		-	12'136,00
• Dettes envers l'État de Neuchâtel	3.5	-	12'136,00
Total des capitaux étrangers à long terme		6'023'766,90	6'462'602,90
Fonds affectés	2.10		
Fonds de fluctuation Office Assurance Invalidité	3.6	175'485,70	399'939,46
Fonds de fluctuation atelier « produits orthopédiques »	3.7.1	1'939'488,38	1'762'855,52
Fonds de fluctuation atelier « produits orthopédiques »-alfaset	3.7.2	150'000,00	-
Total des fonds affectés		2'264'974,08	2'162'794,98
Fonds propres			
Capital		140'000,00	140'000,00
Résultat reporté		-161'997,51	-207'377,69
• Solde au 1 ^{er} janvier		-207'377,69	-544'579,30
• Résultat de l'exercice		-69'309,82	222'511,61
• Subvention additionnelle / prestation additionnelle		114'690,00	114'690,00
Réserve de réévaluation Swiss GAAP RPC		11'752'501,34	11'752'501,34
Total des fonds propres	3.8	11'730'503,83	11'685'123,65
Total du passif		31'357'205,26	31'396'112,17

Compte d'exploitation de l'exercice 2024



Produits d'exploitation	2024	2023
	CHF	CHF
Revenus provenant de la compensation des coûts:		
• intra-cantonale	3'325'165,25	3'276'280,11
• extra-cantonale	1'985'212,21	1'807'339,64
Revenus provenant des mesures OAI	508'959,14	600'835,50
Revenus provenant des ventes ateliers	6'791'114,48	6'851'989,98
Variation de stock produits semi-finis et produits finis	41'193,65	-588'425,73
Revenus des loyers et intérêts du capital	34'290,03	35'731,26
Revenus de la restauration	839'701,81	670'834,09
Revenus provenant de prestations de services à des tiers	101'881,71	114'464,36
Autres revenus	26'738,65	46'632,65
Total des revenus d'exploitation	13'654'256,93	12'815'681,86
Revenus selon contrats de prestation	15'427'764,00	12'475'727,00
Avances sur contrat couverture du déficit	-	1'907'497,55
Total des subventions d'exploitation	2.8 15'427'764,00	14'383'224,55
Total des produits d'exploitation	29'082'020,93	27'198'906,41

Charges d'exploitation	2024	2023
	CHF	CHF
Achats matières et sous-traitance ateliers	-1'537'427,34	-1'717'198,88
Variation de stock matières premières	-52'204,00	246'790,30
Total des achats	-1'589'631,34	-1'470'408,58
Salaires et charges sociales	3.9 -19'945'662,19	-18'764'594,44
Autres charges du personnel	-204'599,29	-178'988,33
Honoraires pour prestations de tiers	-13'314,50	-34'728,18
Total frais de personnel	-20'163'575,98	-18'978'310,95
Frais de locaux	3.10 -2'130'402,65	-1'858'135,39
Entretien et réparations des immobilisations	-787'406,31	-855'468,30
Bureau et administration	-895'449,12	-853'180,17
Produits alimentaires et boissons	-1'531'218,44	-1'316'605,76
Ménage	-91'856,98	-74'309,47
École, formation et loisirs	-77'170,27	-72'073,35
Autres charges d'exploitation	-254'600,96	-276'062,23
TVA – Impôt préalable non récupérable	-41'948,65	-166'180,20
Total des autres charges d'exploitation	-5'810'053,38	-5'472'014,87
Amortissements	2.5/3.11 -1'028'795,03	-922'214,76
Total des amortissements	-1'028'795,03	-922'214,76
Total des charges d'exploitation	-28'592'055,73	-26'842'949,16
Résultat d'exploitation	489'965,20	355'957,25
Produits financiers	3.12 9'922,91	5'907,87
Charges financières	3.13 -357'172,80	-421'093,98
Résultat financier	-347'249,89	-415'186,11
Produits exceptionnels et hors période	3.14 91'431,99	472'411,67
Charges exceptionnelles et hors période	3.15 -57'130,38	-226'459,05
Résultat exceptionnel et hors période	34'301,61	245'952,62
Dissolution / attribution fonds Office Assurance Invalidité	3.6 224'453,76	124'639,99
Attribution fonds atelier « produits orthopédiques »	3.7 -470'780,50	-88'852,14
Variation des fonds affectés	-246'326,74	35'787,85
Résultat de l'exercice	-69'309,82	222'511,61

Annexe aux comptes annuels 2024



1. Bases et organisation

Forme juridique Fondation

Bases juridiques Statuts de la fondation (dernière modification le 28 octobre 2020)

La fondation a pour but la création et l'exploitation d'ateliers et de foyers destinés à l'accompagnement socio-éducatif et socio-professionnel de personnes en situation de handicap pour leur permettre d'améliorer leur situation morale, matérielle, sociale et favoriser ainsi leur intégration dans la société.

Les bénéficiaires de la fondation sont en priorité les personnes qui bénéficient des prestations de la Loi fédérale sur l'assurance-invalidité. La fondation peut en outre offrir des prestations à d'autres personnes invalides ou en difficulté sociales répondant aux critères d'admission de la fondation.

Elle est régie par ses statuts et par les dispositions des articles 80 et suivants du Code civil suisse.

Moyenne annuelle des emplois à plein temps

Le nombre d'emplois à plein temps est supérieur à 250 emplois en moyenne annuelle

Membres du Conseil de fondation

Président	Berberat Didier Signature collective à 2
Vice-président	Perrin Pierre-Yves Signature collective à 2
Membres	Blandenier Alain Signature collective à 2
Membres sans signature	Barras Köhlein Laurence, Colella Massimiliano Christe Nathalie, Locatelli Silvia Sandoz Raphaël, Favre-Bulle Thierry

Autres personnes ayant la signature

Directeur général	Barbezat René-Pierre Signature collective à 2
Directeur / trice	Minger Sophie Signature collective à 2 Bugnon Olivier Signature collective à 2
Directeurs adjoints	Bortoluzzi Loris Alfredo Signature collective à 2 Lieffroy Sébastien Signature collective à 2

Organe de révision

Fiduciaire Leitenberg & Associés SA, La Chaux-de-Fonds

Autorité de surveillance

Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale, Lausanne

2. Principes de présentation et d'évaluation

Conformément aux obligations légales (article 962 al.1 ch. 3 CO), les comptes annuels sont présentés selon les normes Swiss GAAP RPC. Les présents états financiers donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la Fondation Alfaset. Ils ont été établis conformément à l'ensemble des directives existantes, des recommandations comptables et de reporting des Swiss GAAP RPC. Les états financiers sont basés sur le principe des coûts d'acquisition historiques et sur le principe de continuité d'exploitation.

Les principales méthodes comptables à la base des états financiers sont conformes aux informations présentées ci-après :

2.1 Devises étrangères

Les transactions en devises étrangères sont converties en francs suisses à la date de la transaction. Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis en francs suisses au cours de clôture bancaire selon le tableau ci-dessous. Les différences de change résultant de la conversion sont comptabilisées dans le compte de résultat.

Cours de clôture

EUR 0,94 (0,93 en 2023)

USD 0,91 (0,84 en 2023)

2.2 Liquidités

La trésorerie au bilan comprend les caisses et les avoirs en banque et poste. Les liquidités sont enregistrées à leur valeur nominale.

2.3 Créances résultant de la vente de biens et de prestations de services

Les créances résultant de la vente de biens et de prestations de services sont comptabilisées à leur valeur nominale sous déduction d'une provision pour créances risquées. Celle-ci est calculée sur la base des postes ouverts dus au 31 décembre 2024 et encore dus au 14 février 2025 selon la méthode suivante :

- Abattement de 100% sur les débiteurs présentant un risque spécifique
- Abattement allant 0% à 100% sur les autres débiteurs basé sur les données empiriques clients prenant en considération :
 - l'ancienneté des créances
 - la qualité du relationnel client
 - le délai moyen de paiement

2.4 Stocks et travaux en cours

Les matières premières sont comptabilisées au bilan à leur coût d'acquisition ou à leur valeur de marché si elle est inférieure. Les produits finis sont évalués à la valeur la plus faible entre leur coût de production et la valeur de marché. Des ajustements de valeur sont effectués pour tenir compte du risque de non-écoulement des différentes catégories de stocks.

2.5 Immobilisations corporelles et incorporelles

À l'exception des immeubles, les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production. Les amortissements sont calculés de manière linéaire selon la durée de vie économique estimée des immobilisations qui est présentée dans le tableau ci-dessous. Si cela s'impose d'un point de vue économique, des corrections de valeur exceptionnelles sont constatées. Les frais d'entretien et de réparation sans impact sur la valeur d'usage et sur la durée de vie de l'immobilisation sont imputés directement au compte de résultat de la période.

Les immeubles sont évalués à leur valeur de marché sur la base de la dernière expertise effectuée en 2021 par des professionnels de la branche.

	Durée	Méthode
Immeubles	50 – 67 ans	linéaire
Véhicules	5 – 10 ans	linéaire
Mobilier, équipements, installations	5 – 15 ans	linéaire
Informatique et logiciels	5 – 8 ans	linéaire
Équipements de l'atelier « produits orthopédiques »	8 – 10 ans	linéaire
Marques et logos	8 ans	linéaire

2.6 Immobilisations en cours

Il s'agit d'immobilisations qui n'ont pas encore été mises en service. Aucun amortissement n'a été comptabilisé sur cette rubrique.

2.7 Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont comptabilisées à leur valeur nominale. S'agissant de la créance issue des mesures compensatoires, la diminution annuelle de CHF 47'010,00 correspond à l'amortissement du prêt conclu en vue de son financement.

2. Principes de présentation et d'évaluation (suite)

2.8 Subventions d'exploitation

Jusqu'au 31 décembre 2023, le financement des secteurs ateliers et résidentiel de la fondation était assuré par deux contrats de prestations conclus avec l'Etat de Neuchâtel alors que le secteur des ateliers partenaires était financé que par le système dit de la couverture du déficit. Dès le 1er janvier 2024, alfaset bénéficie d'un unique contrat de prestations calculé sur la base de barèmes tarifaires multipliés par des heures travaillées pour les ateliers et par des journées pour le secteur résidentiel.

2.9 Capitaux étrangers à court et long terme

Ces rubriques englobent les fournisseurs et autres créanciers, les prêts, les avances à terme, les hypothèques. Ils sont comptabilisés à leur valeur nominale. Les frais de transaction encourus sont comptabilisés directement dans le compte de résultat. Les dettes financières figurent au bilan avec les capitaux étrangers à court terme, sauf si la fondation dispose d'un droit inconditionnel de reporter le règlement de la dette jusqu'à au moins 12 mois après la date de clôture.

2.10 Fonds affectés

Le fonds de fluctuation Office Assurance Invalidité (OAI) varie chaque année en fonction des coûts de fonctionnement. Le fonds de fluctuation atelier « produits orthopédiques » varie chaque année de la part excédant le 5% du chiffre d'affaires net de l'atelier. L'utilisation de ce fonds est décidée conjointement avec le CICR et est destiné à couvrir des pertes futures ou à financer le développement de projets.

2.11 Provisions

Les provisions sont comptabilisées:

- lorsque la fondation a une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'événements passés ;
- lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation ;
- lorsqu'une estimation fiable du montant de l'obligation peut être faite.

Voir le tableau d'évolution des provisions en page 34.

2.12 Reconnaissance des revenus

Les produits d'exploitation proviennent de la vente de biens et de services dans le cadre des affaires courantes au cours de la période sous revue. Les revenus sont comptabilisés lorsque les risques et avantages significatifs liés à la propriété des produits vendus au client sont transférés. Les produits des services sont comptabilisés dans la période comptable au cours de laquelle le service est rendu.

3. Commentaires des comptes annuels

3.1 Stock matières premières et produits finis

	31.12.2024	31.12.2023
	CHF	CHF
Matières premières	827'486,18	936'501,14
- Abattement sur rotation et prix de vente	(227'170,73)	(283'981,69)
Produits finis	843'577,18	870'042,11
- Abattement sur rotation et prix de vente	(267'723,92)	(335'382,49)
	1'176'168,71	1'187'179,06

3.2 Couverture du déficit

Solde déficit exercice en cours	-	268'511,55
Soldes déficits exercices antérieurs	237'434,05	15'898,50
	237'434,05	284'410,05

La somme de CHF 237'434,05 correspond au solde de la subvention 2023 à recevoir. Il comprend un montant de 225'776,10 à recevoir du canton de Neuchâtel et un montant de 11'657,95 à recevoir pour les bénéficiaires hors canton.

3.3 Créance – mesures compensatoires

Lors de sa séance du 20 février 2018, le Grand Conseil a accepté la modification de la Loi sur la Caisse de pensions pour la fonction publique du canton de Neuchâtel (LCPPPub) avec un passage à la primauté des cotisations au 1er janvier 2019.

La part de Alfaset aux mesures compensatoires pour le passage en primauté des cotisations s'élevait à CHF 1'822'928,00, dont CHF 882'783,00 directement financés par l'Etat. Le solde de CHF 940'145,00 a été, dans un deuxième temps, pris en charge par l'Etat sous la forme d'une créance enregistrée à l'actif du bilan.

En 2024, Alfaset a remboursé une annuité de CHF 47'010,00 à la Caisse de pensions de la fonction publique du canton de Neuchâtel (CPCN), voir point 3.4. La créance envers l'Etat de Neuchâtel s'est réduite du même montant.

En résumé, la situation se présente de la manière suivante:

	CHF
Part d'Alfaset aux mesures compensatoires pour le passage en primauté des cotisations	1'822'928,00
./. Subventionnement de l'Etat pour les mesures compensatoires	-882'783,00

Créance Etat de Neuchâtel – mesures compensatoires au 31.12.2018

940'145,00

./. Diminution de la créance – parts 2019 à 2024

-282'060,00

Créance Etat de Neuchâtel – mesures compensatoires au 31.12.2024

658'085,00

3.4 Dettes envers CPNC

	31.12.2024	31.12.2023
	CHF	CHF
Prêt CPCN – part apport supplémentaire	379'798,00	406'928,00
	Court terme	27'130,00
	Long terme	352'668,00
Prêt CPCN – mesures compensatoires	658'085,00	705'095,00
	Court terme	47'010,00
	Long terme	611'075,00
Prêt CPCN – mesures de recapitalisation	1'225'740,00	1'313'300,00
	Court terme	87'560,00
	Long terme	1'138'180,00
	Total Court terme	161'700,00
	Total Long terme	2'101'923,00
		2'263'623,00

3. Commentaires des comptes annuels (suite)

3.5 Dette envers l'État de Neuchâtel	31.12.2024	31.12.2023
	CHF	CHF
Dette selon l'accord du 8 mars 2018 (CCFI)	12'136,00	42'136,00
	Court terme	30'000,00
	Long terme	12'136,00

3.6 Fonds de fluctuation Office Assurance Invalidité (OAI)

L'OAI du canton de Neuchâtel a confié différents mandats d'observation, de réinsertion et d'insertion professionnelle à Alfaset. Ces prestations sont financées par l'OAI sur la base d'un forfait. Les différences annuelles entre les forfaits encaissés de l'OAI et les coûts effectifs des prestations effectuées doivent être attribuées au fonds OAI dont le détail des mouvements se présente comme suit:

	CHF
Attribution pour les années 2013 à 2017	225'703,88
Attribution pour l'année 2018	141'566,17
Attribution pour l'année 2019	116'642,33
Solde du fonds de fluctuation OAI au 31 décembre 2020	483'912,38
Attribution 2021 – base exercice 2020	53'971,28
Dissolution 2022 – base exercice 2021	-13'304,21
Dissolution 2023 – base exercice 2022	-124'639,99
Dissolution 2024 – base exercice 2022 (*)	-224'453,76
Solde du fonds de fluctuation OAI au 31 décembre 2023	175'485,70

Les attributions ou dissolutions au fonds de fluctuation sont enregistrées avec une année de décalage.

(*) Dans le rapport de l'OAI qui fait suite à la revue de collaboration périodique pour l'année 2023, celui-ci confirme que l'exercice se termine par un excédent de charges de CHF 224'453,76. Par conséquent, le fonds de fluctuation OAI diminue d'autant et s'élève à CHF 175'485,70 au 31.12.2024 (399'939,46 CHF au 31.12.2023).

3.7.1 Fonds de fluctuation atelier « produits orthopédiques »

Selon la convention du 13 septembre 2019 conclue avec le CICR, en cas de résultat positif de l'atelier « produits orthopédiques », la part excédant le 5% du chiffre d'affaires net de l'atelier doit être attribuée à un fonds de fluctuation. Celui-ci est destiné à couvrir d'éventuelles pertes annuelles liées à un volume de commandes insuffisant ou à financer des projets communs de développement de produits.

Les variations annuelles de ce fonds sont déterminées sur la base de la comptabilité analytique et se détaillent comme suit:

Attribution 2021 et 2022	1'685'105,94
Attribution 2023	88'852,14
./ Utilisation 2023	-11'102,56
Attribution 2024	470'780,50
./ Retrocommissions 2024	5'852,36
./ Part du fonds revenant au CICR	-150'000,00
./ Part du fonds revenant à alfaset	-150'000,00
Solde du fonds de fluctuation au 31 décembre 2024	1'939 488,38

3.7.2 Fonds de fluctuation atelier "produits orthopédiques" alfaset

La part du fonds de fluctuation géré conjointement avec le CICR et revenant à alfaset au 31 décembre 2024 a été présentée distinctement à hauteur de CHF 150'000.

3.8 Tableau de variation des fonds propres

	Capital	Résultat reporté	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31.12.2022	140'000,00	12'956'494,26	-1'748'572,22	11'347'922,04
Subvention additionnelle*		114'690,00		114'690,00
Résultat de l'exercice			222'511,61	222'511,61
Solde au 31.12.2023	140'000,00	13'071'184,26	-1'526'060,61	11'685'123,65
Subvention additionnelle*		114'690,00		114'690,00
Résultat de l'exercice			-69'309,82	-69'309,82
Solde au 31.12.2024	140'000,00	13'185'874,26	-1'595'370,43	11'730'503,83

* Le SAHA subventionne l'amortissement financier des prêts contractés en vue du financement de la recapitalisation de la CPCN:

Prêt CPCN – mesures de recapitalisation	87'560,00
Prêt CPCN – part apport supplémentaire	27'130,00

Total subvention additionnelle 114'690,00

La réserve de réévaluation issue du passage aux normes Swiss GAAP RPC de CHF 11'752'501,34 est incluse dans les fonds propres.

3.9 Salaires et charges sociales

	2024	2023
	CHF	CHF
Charges de prévoyance	1'745'160,20	1'640'042,45

3.10 Frais de locaux

Les frais de locaux englobent les éléments suivants:

Loyers	1'448'618,54	1'335'699,85
Énergie et eau	681'784,11	522'435,54
	2'130'402,65	1'858'135,39

3. Commentaires des comptes annuels (suite)

3.11 Amortissements sur les postes de l'actif immobilisé	2024	2023
	CHF	CHF
Immeubles	369'859,38	354'111,07
Mobilier, équipements, installations	342'190,59	1) 295'561,91
Véhicules	32'716,39	31'556,00
Informatique	32'822,33	26'688,40
Équipements de l'atelier « produits orthopédiques »	76'744,93	76'540,39
Total amortissements immobilisations corporelles	854'333,62	784'457,77
Logiciels	174 461,41	137'756,99
Total amortissements immobilisations incorporelles	174'461,41	137'756,99
Total amortissements actifs immobilisés	1'028'795,03	922'214,76

1) Un processus d'impairment a été réalisé sur les actifs immobilisés afin de s'assurer que leur valeur soit toujours en phase avec la réalité du marché. Deux actifs de la catégorie "Mobilier, équipements, installations" ont dû être dépréciés pour un montant total de CHF 47'982,00.

3.12 Produits financiers

Gains de change réalisés	6'822,81	5'607,22
Revenus des intérêts	3'100,10	300,65
	9'922,91	5'907,87

3.13 Charges financières

Intérêts du capital et frais bancaires et postaux	142'533,99	139'229,92
Intérêts hypothécaires	70'868,20	75'348,70
Intérêts de la recapitalisation	54'569,80	58'208,00
Intérêts sur cautionnement de CPCN	81'566,50	132'004,30
Pertes de change	7'634,31	16 303,06
	357'172,80	421'093,98

3.14 Produits exceptionnels et hors période

Pertes sur débiteurs et variation du du croire	50'040,99	67'848,37
Contribution de l'Etat à la crise énergétique	–	1) 306'377,70
Solde subvention 2022 Ateliers Partenaires - cantons tiers	–	15'898,50
Indemnités sinistres	8'117,95	60'868,30
Résultat sur cessions d'actifs	14'847,25	464,25
Régularisations soldes exercices antérieurs	18'425,80	20'954,55
	91'431,99	472'411,67

1) Selon la décision du 29 novembre 2023, une subvention complémentaire à hauteur de 50% du déficit final réel 2022 a été accordée.

3.15 Charges exceptionnelles et hors période

Solde subvention exercice antérieur ateliers partenaires – canton de Neuchâtel	31'077,50	30'255,20
Correction contrôle TVA	–	44'979,00
Régularisations soldes exercices antérieurs	6'648,36	8'578,83
Attribution à la provision litige	19'404,52	22'310,90
Solde sur litige exercice antérieur	–	95'901,17
Mise au rebut d'actifs immobilisés	–	24'433,95
	57'130,38	226'459,05

4. Autres informations

4.1 Actifs mis en gage	31.12.2024	31.12.2023
	CHF	CHF
Immeubles, valeur au bilan	20'985'150,56	20'708'852,60
Cédules hypothécaires (déposées pour garantir des engagements propres)	11'000'000,00	11'000'000,00
Crédits sollicités:		
Crédit en compte-courant (ligne de crédit)	10'000'000,00	10'000'000,00
Crédits hypothécaires	4'186'843,90	4'451'843,90

4.2 Engagement conditionnel de prévoyance

11'770'850,00 **14'436'053,00**

Le Parlement fédéral a adopté le 17 décembre 2010 une réforme de la LPP, entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2012, qui implique, entre autres, que les institutions LPP de droit public devront atteindre un taux de couverture de 80% à une échéance de 40 ans, soit en 2052. Des bornes intermédiaires de 60% au 1^{er} janvier 2020 et de 75% au 1^{er} janvier 2030 ont également été fixées.

Le 26 juin 2013, le Grand Conseil neuchâtelois a adopté une loi modifiant la Loi sur la Caisse de pensions pour la fonction publique du canton de Neuchâtel (LCPFPub) qui comprenait différentes mesures de recapitalisation, dont un apport supplémentaire par les employeurs de 60 millions dû au 1^{er} janvier 2019.

En juillet 2016, le Grand Conseil a abrogé l'alinéa 3 de l'article 4 de la Loi sur la Caisse de pensions pour la fonction publique du canton de Neuchâtel (LCPFPub) qui prévoyait, pour les employeurs, l'obligation de provisionner le découvert résiduel situé entre 80% et 100%. Néanmoins, la fin de l'obligation de constituer une provision ne supprime pas l'existence d'un découvert attribuable à Alfaset auprès de la CPCN (CHF 11'770'850,00 au 1^{er} janvier 2025) lequel constitue un engagement conditionnel qui devra, à terme, être financé par le garant et l'employeur.

La diminution de l'engagement conditionnel en comparaison avec l'exercice précédent s'explique par les performances réalisées par la CPCN sur les marchés boursiers ainsi que par une bonne gestion financière.

4.3 Évènement post-clôture

Néant

4.4 Dettes découlant d'opérations de crédit-bail non inscrites au bilan

Contrats de location à long terme	5'446'439,46	5'479'603,00
-----------------------------------	--------------	--------------

4. Autres informations (suite)

4.5 Transactions avec les parties liées

Les membres du Conseil de fondation sont appelés parties liées. Les actifs et les passifs, les revenus et les dépenses résultant de transactions avec des parties liées sont listés ci-dessous.

	2024	2023
	CHF	CHF
Prestations salariales (y.c. charges sociales)	12'483,50	12'486,50
Autres frais forfaitaires	1'500,00	1'500,00
Frais de déplacement	6'600,00	6'240,00
Total	20'583,50	20'226,50

4.6 Dettes à long terme portant intérêts

		31.12.2024	31.12.2023
	Echéance	CHF	CHF
Prêts hypothécaires	< 5 ans	1'325'000,00	1'325'000,00
Prêts hypothécaires	> 5 ans	2'596'843,90	2'861'843,90
Envers CPCN	< 5 ans	808'500,00	808'500,00
Envers CPCN	> 5 ans	1'293'423,00	1'455'123,00
Total		6'023'766,90	6'450'466,90

4.7 Honoraires de l'organe de révision

	2024	2023
	CHF	CHF
Prestations d'audit	36'500,00	33'500,00

4.8 Engagement de prévoyance

	244'382,65	232'865,50
--	------------	------------

4.9 Approbation des comptes

Les comptes 2023 ont été approuvés à l'unanimité par le Conseil de fondation en date du 28 juin 2024.

5. Tableaux de variation

5.1 Tableau de variation des immobilisations corporelles

	Immeubles	Mobilier et équipements	Atelier produits ortho.	Véhicules	Informatique	Immo. en cours	Total
Valeurs brutes au 31.12.2022	21'091'003,19	5'220'528,15	643'506,86	567'473,41	278'875,57	376'315,07	28'177'702,25
Acquisitions						1'388'724,40	1'388'724,40
Cessions		-27'889,95		-20'630,20			-48'520,15
Transfert	323'530,48	310'316,44			33'168,88	-667'015,80	0,00
Valeurs brutes au 31.12.2023	21'414'533,67	5'502'954,64	643'506,86	546'843,21	312'044,45	1'098'023,67	29'517'906,50
Amortissements cumulés au 31.12.2022	-351'570,00	-3'337'504,31	-219'291,46	-375'417,41	-203'082,06	0,00	-4'486'865,24
Amortissements	-354'111,07	-295'561,91	-76'540,39	-31'556,00	-26'688,40		-784'457,77
Reprise d'amortissements sur cessions		3'456,00		20'630,20			24'086,20
Amortissements cumulés au 31.12.2023	-705'681,07	-3'629'610,22	-295'831,85	-386'343,21	-229'770,46	0,00	-5'247'236,81
Valeurs nettes au 31.12.2022	20'739'433,19	1'883'023,84	424'215,40	192'056,00	75'793,51	376'315,07	23'690'837,01
Valeurs nettes au 31.12.2023	20'708'852,60	1'873'344,42	347'675,01	160'500,00	82'273,99	1'098'023,67	24'270'669,69
Valeurs brutes au 31.12.2023	21'414'533,67	5'502'954,64	643'506,86	546'843,21	312'044,45	1'098'023,67	29'517'906,50
Acquisitions						867'387,50	867'387,50
Cessions				-56'800,00	-74'152,59		-130'952,59
Transfert	646'157,34	573'297,40	15'042,93	37'773,39	123'478,48	-1'414'143,54	-18'394,00
Valeurs brutes au 31.12.2024	22'060'691,01	6'076'252,04	658'549,79	527'816,60	361'370,34	551'267,63	30'235'947,41
Amortissements cumulés au 31.12.2023	-705'681,07	-3'629'610,22	-295'831,85	-386'343,21	-229'770,46	0,00	-5'247'236,81
Amortissements	-369'859,38	-294'208,59	-76'744,93	-32'716,39	-32'822,33		-806'351,62
Impairment		-47'982,00					-47'982,00
Reprise d'amortissements sur cessions				56'800,00	74'152,59		130'952,59
Amortissements cumulés au 31.12.2024	-1'075'540,45	-3'971'800,81	-372'576,78	-362'259,60	-188'440,20	0,00	-5'970'617,84
Valeurs nettes au 31.12.2023	20'708'852,60	1'873'344,42	347'675,01	160'500,00	82'273,99	1'098'023,67	24'270'669,69
Valeurs nettes au 31.12.2024	20'985'150,56	2'104'451,23	285'973,01	165'557,00	172'930,14	551'267,63	24'265'329,57

5. Tableaux de variation (suite)

5.2 Tableau de variation des immobilisations incorporelles

	Logiciels	Marques et logos	Immobilisations en cours	Total
Valeurs brutes au 31.12.2022	1'275'594,48	0,00	15'744,62	1'291'339,10
Acquisitions	200'600,79	-	41'897,98	242'498,77
Transfert	15'744,62	-	-15'744,62	0,00
Valeurs brutes au 31.12.2023	1 491 939,89	0,00	41'897,98	1'533'837,87
Amortissements cumulés au 31.12.2022	-270'424,49	0,00	0,00	-270'424,49
Amortissements	-137'756,99	-	-	-137'756,99
Amortissements cumulés au 31.12.2023	-408'181,48	0,00	0,00	-408'181,48
Valeurs nettes au 31.12.2022	1'005'169,99	0,00	15'744,62	1'020'914,61
Valeurs nettes au 31.12.2023	1'083'758,41	0,00	41'897,98	1'125'656,39
Valeurs brutes au 31.12.2023	1'491'939,89	0,00	41'897,98	1'533'837,87
Acquisitions			169'724,65	169'724,65
Transfert	115'329,02	18'394,00	-115'329,02	18'394,00
Valeurs brutes au 31.12.2024	1'607'268,91	18'394,00	96'293,61	1'721'956,52
Amortissements cumulés au 31.12.2023	-408'181,48	0,00	0,00	-408'181,48
Amortissements	-174'461,41			-174'461,41
Amortissements cumulés au 31.12.2024	-582'642,89	0,00	0,00	-582'642,89
Valeurs nettes au 31.12.2023	1'083'758,41	0,00	41'897,98	1'125'656,39
Valeurs nettes au 31.12.2024	1'024'626,02	18'394,00	96'293,61	1'139'313,63

5.3 Tableau de variation des provisions à court terme

	Non-conformité	Vacances et heures sup.	Litige	Total
Soldes au 31.12.2022	11'779,25	514'315,75	99'199,23	625'294,23
Attribution	100,87		22'310,90	22'411,77
Dissolution		-6'559,75		-6'559,75
Utilisation			-99'199,23	-99'199,23
Soldes au 31.12.2023	11'880,12	507'756,00	22'310,90	541'947,02
Attribution		28'682,38	19'404,52	48'086,90
Dissolution	-811,88			-811,88
Utilisation				0,00
Soldes au 31.12.2024	11'068,24	536'438,38	41'715,42	589'222,04



Tableau des flux de trésorerie 2024

	2024	2023
	CHF	CHF
Encaissements liés aux activités industrielles	6'475'919,58	6'578'396,07
Encaissements liés aux facturations pensionnaires	5'765'122,45	5'856'896,25
Encaissements liés aux subventions cantonales	15'474'740,00	14'063'302,14
Encaissements liés à une subvention cantonale extraordinaire	-	725'012,00
Encaissements liés aux autres produits d'exploitation	1'117'918,87	1 288 228,76
Décaissements liés aux autres charges d'exploitation	-5'155 550,45	-5'560'230,46
Décaissements liés aux activités industrielles	-2'661'218,75	-765'267,94
Décaissements liés aux charges de personnel	-20'134'893,60	-18'659'002,36
Flux liés aux activités d'exploitation	882'038,10	3'527'334,46
Désinvestissements dans les immobilisations financières	44'152,10	50'551,44
Investissements dans les immobilisations corporelles	-1'524'751,46	-1'728'716,42
Encaissements sur cessions d'actifs	14'847,25	-
Flux liés aux activités d'investissement	-1'465'752,11	-1'678'164,98
Variation de l'avance à terme fixe	1'200'000,00	-1'650'000,00
Remboursements prêts hypothécaires	-265'000,00	-265'000,00
Remboursements prêts CPCN	-161'700,00	-161'700,00
Remboursements prêts envers des tiers	-	-180'000,00
Remboursement prêt État de Neuchâtel	-12'136,00	-30'000,00
Remboursement prêt CICR	-	-112'429,34
Décaissements liés aux charges financières	-347'249,89	-415'186,11
Subvention additionnelle (prêts CPCN)	114'690,00	114'690,00
Flux liés aux activités de financement	528'604,11	-2'699'625,45
Variation de la trésorerie nette	-55'109,90	-850'455,97
Variation de la trésorerie nette		
Trésorerie au 1 ^{er} janvier	1'208'069,46	2'058'525,43
Trésorerie au 31 décembre	1'152'959,56	1'208'069,46
Variation de la trésorerie nette	-55'109,90	-850'455,97

Situation du personnel



	2023	2024
Mission étatique		
La Chaux-de-Fonds		
Personnel vivant avec un handicap	210	223
Personnel valide	106	116
Neuchâtel		
Personnel vivant avec un handicap	157	149
Personnel valide	53	54
Couvet		
Personnel vivant avec un handicap	32	32
Personnel valide	5	5
Centre neuchâtelois de réhabilitation psychosociale		
Personnel vivant avec un handicap	64	55
Personnel valide	6	9
Les Ateliers Partenaires		
Personnel vivant avec un handicap	116	134
Personnel valide	16	16
Total mission étatique	765	793
Atelier orthopédique		
Personnel vivant avec un handicap	16	13
Personnel valide	8	9
Total hors mission étatique	24	22
Total du personnel de la fondation	789	815

Donateurs Sponsors



1.1. – 31.12.2024

A. Buthey peinture
 Agilbility SA
 B. Cuche SA
 Cagnotte Marché de Noël
 Cercle scolaire régional Les Cerisiers
 Chabloz Claude-Henri
 Claude Thevenaz
 Commune du Landeron
 Denis et Evelyne Jeanneret
 Dominique Erard
 Étude Roethlisberger + Tritten Helblin
 Francine et Jean-Jacques Racine
 Françoise Vautravers pour Rose-Marie Bettosini
 Gerardus et Myrielle Simonis
 Juan C. Gomez Miguez et Maria Laura Marino Brea
 Mario Bettosini
 Menuiserie Ruiz
 Meubles Leitenberg SA
 Monique Brandt-dit-Grieurin
 Nadia Baume
 Paroisse cath. Romaine, Saint-Imier
 Stephane Varrin
 Tritten Michèle
 Winkenbach SA

Les sponsors contribuent généreusement à la réalisation du rapport annuel de la Fondation Alfaset



Fondation Alfaset

Rue des Terreaux 48

Case postale | CH-2301 La Chaux-de-Fonds

Tél. + 41 32 967 96 50 | info@alfaset.ch

alfaset.ch

Impressum

Impression | Fondation Alfaset, La Chaux-de-Fonds
Conception et design | WORX Design GmbH, Bienne
Photos | BergerTam Photography, Val-de-Travers